

Dépôt des dossiers avant
le 31 décembre 2020

Dispositif «Aide à l'énergie»

Qu'est-ce que «l'aide à l'énergie» ?

C'est une aide financière accordée par le Centre Communal d'Action Sociale de Limonest aux foyers limonois ayant de faibles revenus pour faire face aux dépenses d'énergie et à l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, eau et électricité.



125 € par an et par foyer

Les conditions d'attribution :

Cette aide à l'énergie est accordée aux locataires ou propriétaires dont les revenus de 2019 (Avis d'imposition 2020) n'excèdent pas les plafonds suivants -->

| Une personne seule | Un couple | Nombre d'enfants ou de personnes à charge |
|--------------------|-----------|---|
| 10.478 € | 15.717 € | 0 |
| 15.717 € | 18.759 € | 1 |
| 18.759 € | 21.970 € | 2 |
| 22.984 € | 26.195 € | 3 |
| 27.209 € | 30.251 € | 4 |
| 31.434 € | 34.476 € | 5 |
| 2.500 € | 2.500 € | Par enfant ou personne supplémentaire |



Tout changement de situation survenant sur l'année 2020 pourra être étudié.

Contact 04 72 52 57 15

Le dossier est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site web www.limonest.fr

Hôtel de Ville de Limonest
225, avenue Général de Gaulle
69760 Limonest



LIM ON EST

Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

